

Réf : DCM/2016/n° 66/5.7/08-11/1

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	27

Date de la convocation : 27-10-2016  
Date de l'affichage : 02-11-2016

**OBJET :**

**CHAMBRE REGIONALE  
DES COMPTES – CCTC  
RAPPORT DEFINITIF**

Rapporteur : Le Maire

**SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize,

Le HUIT NOVEMBRE à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Mauméjean, Maire d'Aigues-Mortes.

**Présents :**

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Héléne THELENE, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Cédric BONATO, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Stéphane PIGNAN.

**Absent ayant donné procuration :**

Philippe CATHALA à Pierre MAUMEJEAN, Alain BAILLIEU à Nathalie THEODOSE, Jean-Claude BASCHIOU à Jean-Claude CAMPOS, Sabine ROUS à Véronique BONVICINI, Christelle BERTINI à Gilles TRAUJLET, Guillaume BER à Rachida BOUTEILLER

**Absents :** Amandine JACINTO, Alexandra BONNET

Secrétaire de séance : Arnaud FOUREL

Le rapport d'observations définitives portant sur la gestion de la Communauté de Communes Terre de Camargue, au titre des exercices 2009 et suivants, a été adressé par la chambre régionale des comptes au président de la Communauté de Communes Terre de Camargue, qui l'a présenté à son organe délibérant le 26 septembre 2016.

Dès lors, en application des dispositions de l'article L 243-7-II du code des juridictions financières, la chambre régionale des comptes a adressé (courrier du 30/09/2016) ce document aux maires de toutes les communes membres de cet établissement public.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce document, qui demeurera annexé à la présente, est soumis au conseil municipal afin qu'il donne lieu à débat.

**Le conseil municipal, après débat, prend acte.**

Le Maire,  
Pierre Mauméjean



**Certifié exécutoire compte tenu des :**

- date de transmission à la Préfecture : 14-11-16
- date d'affichage : 15-11-16